

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **14 septembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0086**

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 4, 6 et 8 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 4 avenue Carnot et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Carnot Saône

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 août 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : mardi 15 septembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mmes Frety, Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mmes Dehan, Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, MM. Seguin, Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : MM. Ray (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Bub (pouvoir à M. Badouard), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

Commission permanente du 14 septembre 2020**Décision n° CP-2020-0086**

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	Neuville sur Saône
objet :	Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 4, 6 et 8 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 4 avenue Carnot et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Carnot Saône
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 août 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un site propre destiné aux lignes de bus, la Métropole de Lyon se propose d'acquérir 3 lots dans un immeuble en copropriété situé 4 rue Carnot à Neuville sur Saône, cadastré AC 268 et appartenant à la SCI Carnot Saône.

II - Biens concernés

Il s'agit :

- d'un bâtiment à usage d'entrepôt, situé en rez-de-chaussée, d'une surface d'environ 70 m², correspondant au lot n° 4, avec les 0,40/65 des parties communes générales attachés à ce lot,
- d'un local à usage de bureau et d'atelier, situé en rez-de-chaussée, d'une surface d'environ 99,05 m², correspondant au lot n° 6, avec les 1/65 des parties communes générales attachés à ce lot,
- d'un local à usage d'atelier, situé en rez-de-chaussée, d'une surface d'environ 290,68 m², correspondant au lot n° 8, avec les 3,40/65 des parties communes générales attachés à ce lot.

III - Projet

Lesdits biens sont situés sur l'emprise de la future opération d'aménagement en site propre de l'avenue Carnot pour compenser l'allongement des distances sur les 2 lignes de bus concernées par le futur déplacement de leur terminus.

Ils se situent également sur l'emprise de l'emplacement réservé inscrit au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) sous le numéro 26 pour élargissement de voirie.

Aux termes du compromis qui a été établi, la Métropole acquerrait lesdits biens, cédés occupés, pour un montant de 620 000 €;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 18 février 2020, figurant en pièce jointe ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 620 000 €, des lots n° 4, 6 et 8 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 4 avenue Carnot à Neuville sur Saône, cadastré AL 268, et appartenant à la SCI Carnot Saône, dans le cadre de l'aménagement d'un site propre destiné aux lignes de bus.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 5 novembre 2018 pour un montant de 2 200 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P06O7094.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 21 - compte 2138 - fonction 515, pour un montant de 620 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 8 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 septembre 2020.